

## COMPTE RENDU DU CTPD ET CTPL DU 26/11/2009

### Bienvenue dans le Monde étrange de la fusion

Un CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental de l'ex DGI), et un CTPL (Comité Technique Paritaire Local de l'ex DGCP), voilà la configuration particulièrement lourde dans laquelle nous avons travaillé, dans l'attente de la nomination du DDFIP, avec une date d'effet.

### PREMIER POINT : LE DOCUMENT UNIQUE

Si FO DGFIP 66, s'est félicité que soit désormais formalisé dans un tel document l'idée que le risque psycho- social, puisse découler en partie de pressions professionnelles, le TPG n'a pas souhaité débattre sur de réelles solutions en amont, mais s'est réfugié derrière son slogan : PAS DE PRESSION INUTILE .

Chaque fois que des agents ressentiront trop de pressions , il se propose d'aller à leur rencontre. Voilà une maigre avancée !

Nous avons donc traité les risques psycho-sociaux, au même niveau que les risques électriques. Il est vrai, qu'en cas d'accident, dans les deux cas, les plombs peuvent sauter.

### DEUXIEME POINT : AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL SUR LE SITE DE LA COTE VERMEILLE A PERPIGNAN DANS LA PERSPECTIVE DES SIP

Lorsque les SIP seront mis en place, il est clair que l'affluence du public que nous recevrons augmentera.

Dès lors la Direction revoit complètement l'organisation de l'accueil pour le futur Centre des Finances Publiques de Perpignan.

Il y aura donc des travaux immobiliers, on abattra deux cloisons les deux derniers week-end de Janvier.

C'est un moindre mal pour les agents !

### TROISIEME POINT : PLAGES HORAIRES FIXES ET VARIABLES A LA DDFIP DES PO :

Deux choix seront proposés aux agents de la DDFIP des PO.

Ces deux options ont été soumises pour avis au CTP, avec demande de vote de la part de l'Administration.

FO DGFIP 66 s'est abstenue estimant qu'elle ne participera jamais à la création de droits collectifs différenciés entre les agents de la DGFIP du département.

Nous réunissons notre comité départemental le 07/12/2009, nous y débattons notamment de cette question.

Par souci d'équité, ces plages devraient être en effet les mêmes pour tous.

Nous vous ferons part des suites de notre réflexion.

VOICI MAINTENANT NOTRE ANALYSE SUR LA REPONSE DU TPG A NOTRE DECLARATION  
LIMINAIRE (en ligne sur le site)

Nous avons fait allusion au malaise des simples cadres A du site ARAGO.

Aucun mot sur le sujet dans la réponse.

Chacun appréciera.

Aucune réponse véritable du TPG, au sujet des conditions de travail et des suppressions d'emploi.

Rappel des chiffres : 13 suppressions pour la filière fiscale  
et 7 pour la filière gestion publique.

Le TPG nous a livré un seul indice.

Le fléchage national des suppressions d'emploi ne concerne que 8 emplois C, voilà donc sa marge de manœuvre.

Il pourra donc décider des autres suppressions d'emplois, imposées numériquement par la DG

Il ne se précipitera pas nécessairement en Décembre, pour convoquer le CTP emplois

Ce sont ses propres termes.

Pour FO DGFIP 66 , les suppressions d'emplois ne sont plus supportables pour les agents. Sur cette question, le combat doit se mener ailleurs que dans les CTP.

Vos représentants FODGFIP

Bernard MARTI Titulaire CTPD

Gilles VIDAL Titulaire CTPL

Jean-Yves DE ZUMELZU Titulaire CTPL

Gilbert PINOL Suppléant CTPL, siégeant ce jour